

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3250>

# **EN BREF NÂ°582 : Motion adoptée à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 1er février 2022**

- PUBLICATIONS - En Bref -  
Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2022

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

Motion envoyée au Ministre de la justice, au Ministre de l'intérieur et au préfet de la Guadeloupe

## **Motion adoptée à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 1er février 2022**

### **Pour l'arrêt des poursuites contre Elie Domota et tous ses camarades**

Élie DOMOTA, camarade syndicaliste, ancien Secrétaire Général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) a été arrêté le 30 décembre 2021 par les forces de l'ordre. Depuis relâché, le voilà maintenant inculpé de « violences volontaires en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique et refus de se soumettre au prélèvement obligatoire ».

Cette version est contredite par toutes les vidéos et témoignages. Car au contraire c'est lui qui a été victime de violence, alors qu'il manifestait pacifiquement, dans le cadre d'une mobilisation qui dure depuis maintenant des semaines, massivement soutenue par la population de la Guadeloupe. En effet, ce 30 décembre dernier, les forces de l'ordre ont bloqué la manifestation, ont gazé les manifestants, ont mis Élie Domota à terre, l'ont menotté et arrêté.

Toute lutte syndicale est légitime et rien ne peut justifier la répression qui s'abat en réponse. Que les forces de l'ordre s'attaquent sans raison au syndicaliste Élie Domota, après s'être attaquées à d'autres syndicalistes et militants est inacceptable, et en rien de nature à apaiser la situation. L'issue se trouve seulement dans l'écoute des revendications des Guadeloupéens mobilisés.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT est très attachée aux libertés syndicales, et aux droits de se rassembler et de manifester. Pas plus qu'en métropole elle n'accepte de répression en Guadeloupe. Face à cette situation, la responsabilité du gouvernement est d'ouvrir des négociations, en particulier pour la réintégration des salariés mis à pied.

C'est pourquoi la Commission Exécutive du SNTRS-CGT demande au ministre de l'intérieur de prendre toutes les mesures nécessaires afin que Élie Domota soit relaxé au plus vite, que le dialogue social soit favorisé et que, plus généralement, cesse la répression contre les manifestations en Guadeloupe.

Le 1er février 2022



**En Bref nÂ°582 du 2 février 2022**